



2017 DAC 686 Subventions (450.000 euros) et conventions avec sept établissements cinématographiques et deux associations

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à sept établissements cinématographiques qui exploitent à Paris sept salles de cinéma indépendantes et classées art et essai dans les 6e, 9e, 11e, 13e, 14e, 16e, 17e arrondissements, au Forum des images (1er) et aux Cinémas Indépendants Parisiens (4e) afin de les aider à financer la mise en accessibilité de leurs établissements, à réaliser des travaux de rénovation, à l'acquisition de matériels et, pour les Cinémas Indépendants Parisiens, à la refonte et au développement d'un site internet commun à toutes les salles de l'association.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux salles de cinéma, la Direction des Affaires Culturelles - Mission Cinéma accompagne les salles dans leurs travaux d'accessibilité et de modernisation afin de les aider à maintenir une qualité d'accueil des spectateurs dans un contexte parisien à forte concurrence et leur permettant de poursuivre l'important travail d'animation culturelle réalisé depuis plusieurs années en direction de tous les publics.

Ainsi, en 2017, le Christine 21 (6e), salle récemment reprise par un nouveau gérant, les 3 Luxembourg (6e), l'Etoile Saint-Germain (6e), l'Arlequin (6e), le Max Linder (9e), le Majestic Bastille (11e), l'Escurial (13e), l'Entrepôt (14e), le Majestic Passy (16e), le Cinéma des Cinéastes (17e) mèneront des travaux d'accessibilité et de modernisation dans leurs salles.

Les Cinémas Indépendants Parisiens (4e), association créée en 1992 dans le but de mettre en oeuvre des actions solidaires entre les salles indépendantes parisiennes, a souhaité développer un nouveau site internet commun afin de se faire connaître en tant que réseau de salles auprès du grand public et que ce dernier identifie les salles indépendantes comme des salles de proximité. Ce nouvel outil permettra aux établissements cinématographiques de mutualiser les informations concernant les séances et animations et toucher de nouveaux publics.

Par ailleurs, le Forum des images (1er) souhaite en 2017 acquérir du matériel et réaliser des travaux de modernisation.

Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, je vous propose donc de m'autoriser à signer les neuf conventions. L'aide en investissement apportée aux sept établissements cinématographiques parisiens et aux deux associations, d'un montant total de 450.000 euros, permettra d'améliorer les conditions d'accueil de tous les publics.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris